

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 03662

Numéro SIREN : 815 321 369

Nom ou dénomination : AB INVESTS

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2024 sous le numéro de dépôt 9426



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

SAS AB INVESTS

7 Allée des bruyères
59320 RADINGHEM-EN-WEPPES

Siret : 81532136900010

AB INVESTS
7 allée des Bruyères
59320 Radinghem en Weppes
Tél. : 03 20 50 31 79
SAS au capital de 200000 euros
SIREN 815 321 369
RCS Lille Métropole

Certifié conforme

Signé par
CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Le 24/07/2023

Diligentia
Audit • Conseil • Expertise

synerga
GROUPEMENT
D'EXPERTS-COMPTABLES
INDÉPENDANTS

Désignation de l'entreprise		SAS AB INVESTS		7 Allée des bruyères		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		59320 RADINGHEM-EN-WEPPES					
SIRET		8 1 5 3 2 1 3 6 9 0 0 0 1 0					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31/12/2022		31/12/2021	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	124	016	124		
	Immobilisations corporelles*	028	3 128	030	1 939	1 189	
	Immobilisations financières* (1)	040	718 076	042		718 076	715 064
	Total I (5)	044	721 328	048	2 063	719 264	715 064
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072	177 115	074	177 115	235 665	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	40 217	086	40 217	49 013	
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	217 332	098	217 332	284 678	
	Total général (I + II)	110	938 660	112	2 063	936 596	999 742
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	200 000		200 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	20 000		20 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	527 796		470 272		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	(59 562)		57 524		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	688 235		747 796			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	9 050		92 717		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 016		5 952		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	236 295		153 277		
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	248 362		251 946			
Total général (I + II + III)	180	936 596		999 742			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 077	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 266	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	6 283	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

A

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS AB INVESTS		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le 31122021		
		1		2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons } { services * intracommunautaires }	215	217	214		
				218	190 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	3 281	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	193 281	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	26 191	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	503	244	1 499	
	Rémunérations du personnel *			250	61 083	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	26 998	
	Dotations aux amortissements *			254	65	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	5	
		260			3	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	115 841
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	77 440	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	6 295	
	Produits exceptionnels (IV)			290	87	
	Charges financières (V)			294	1 886	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	125 000	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	16 498	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	(59 562)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	839	
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	16 713	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	125 000	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Deductions					
Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecimes)	991		
ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de réhabilitation de la défense (44. terdecies)	127		
Créance due au report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
Dont divers			Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
	643		Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	648		Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies E)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies F)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies H)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies I)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies J)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies K)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies L)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies M)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies N)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies O)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies P)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies Q)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies R)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies S)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies T)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies U)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies V)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies W)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies X)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies Y)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies Z)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AA)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AB)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AC)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AD)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AE)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AF)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AG)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AH)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AI)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AJ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AK)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AL)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AM)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AN)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AO)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AP)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AQ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AR)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AS)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AT)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AU)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AV)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AW)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AX)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AY)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies AZ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BA)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BB)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BC)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BD)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BE)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BF)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BG)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BH)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BI)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BJ)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BK)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BL)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BM)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BN)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BO)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BP)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BQ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BR)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BS)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BT)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BU)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BV)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BW)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BX)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BY)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies BZ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CA)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CB)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CC)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CD)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CE)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CF)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CG)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CH)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CI)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CJ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CK)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CL)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CM)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CN)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CO)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CP)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CQ)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CR)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CS)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CT)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CU)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CV)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CW)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CX)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CY)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies CZ)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DA)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DB)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DC)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DD)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DE)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DF)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DG)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DH)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DI)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DJ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DK)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DL)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DM)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DN)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DO)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DP)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DQ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DR)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DS)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DT)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DU)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DV)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DW)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DX)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DY)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies DZ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EA)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EB)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EC)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies ED)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EE)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EF)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EG)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EH)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EI)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EJ)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EK)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EL)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EM)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EN)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EO)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EP)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EQ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies ER)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies ES)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies ET)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EU)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EV)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EW)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EX)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EY)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies EZ)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FA)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FB)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FC)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FD)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FE)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FF)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FG)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FH)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FI)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FJ)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FK)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FL)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FM)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FN)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FO)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FP)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FQ)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FR)	647		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FS)	649		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FT)	641		
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies FU)	647		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AB INVESTS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 936 596 euros

Et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de -59 562 euros

L'exercice d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Règles et méthodes comptables

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition et de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens :

- Logiciels informatiques : 3 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel et outillage : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AR

Règles et méthodes comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

AB

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	124					124
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124					124
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels			628			628
	Instal., agencement, aménagement divers			626			
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	1 874					2 501
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
CORPORELLES	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 874		1 254			3 128
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	705 999					705 999
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	9 065		3 012			12 077
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	715 064		3 012			718 076
TOTAL		717 062		4 266			721 328

AB

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				124
Autres immobilisations incorporelles	124			
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	124			124
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal agencement aménagement		32		32
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal, agencement, aménagement divers				1 907
Matériel de transport	1 874	33		
Matériel de bureau, mobilier				
Emballages récupérables et divers				1 939
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 874	65		1 939
TOTAL	1 998	65		2 063

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Dotations			Reprises				
Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

An

31/12/2022	Capital	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus	
				Brute	Nette

5

Créances et Dettes

	31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	12 077	9 077	3 000
Autres créances clients			
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	395	395	
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés	948	948	
Divers			
Groupe et associés (2)	171 479	171 479	
Débiteurs divers	4 293	4 293	
Charges constatées d'avances			
TOTAL DES CREANCES	189 191	186 191	3 000
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	9 050	9 050		
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés	3 016	3 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 193	3 193		
Impôts sur les bénéfices	15 145	15 145		
Taxes sur la valeur ajoutée	2 259	2 259		
Obligations cautionnées	7 717	7 717		
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 977	1 977		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	205 542	205 542		
Dettes représentatives de titres empruntés	463	463		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	248 362	248 362		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)	82 423			
	205 542			

Capital social

		31/12/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		20 000,00	10,0000	200 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		20 000,00	10,0000	200 000,00

Variations des Capitaux Propres

	Capitaux propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2022
Capital social	200 000				200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	20 000				20 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	470 272	57 524			527 796
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	57 524	(57 524)		(59 562)	(59 562)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	747 796			(59 562)	688 235

Date de l'assemblée générale 30/06/2022

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 747 796

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 747 796

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (59 562)



Produits à recevoir

		31/12/2022
Total des Produits à recevoir		2 960
Autres créances		2 960
R.R.R A OBTENIR AVR A REC	2 565	
ORGAN SOC PROD A RECEV	395	

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		7 925
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		50
INT COURUS S/EMPRUNTS	50	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 572
HONORAIRES	1 572	
Dettes fiscales et sociales		5 840
DETTE PROV POUR CONGES	3 185	
PROV CHARG SOC/CONGES DUS	2 371	
PROV CHARG FISC/CONG DUS	69	
TAXE/VEHICULE DE TOURISME	215	
Autres dettes		463
TAXE D'APPRENTISSAGE	298	
PARTIC FORMAT PROF CONT	164	

An

Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		1	

AB

Engagements financiers

	31/12/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
CAUTION SOLIDAIRE MR BENOIT BLONDEL AUPRES DU CIC		100 000	
NANTISSEMENT DES TITRES LEBEAU AUPRES DU CIC		300 000	
BLOCAGE COMPTE COURANT D'ASSOCIE DE MR BENOIT BLONDEL		100 000	
CAUTION SOLIDAIRE DE AB INVESTS POUR L'EMPRUNT CONTRACTE PAR LA FILIALE		68 203	
SCI AB IMMOS AUPRES DU CIC		568 203	
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		568 203	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales		368 203	
Les participations			
Les autres entreprises liées			

AB INVESTS

Société par actions simplifiée au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 7 Allée des bruyères - 59320 RADINGHEM-EN-WEPPES
815 321 369 R.C.S LILLE METROPOLE

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 JUIN 2023

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'apurer en totalité la perte de l'exercice s'élevant à 59 561,57 euros, par prélèvement sur le compte « Autres réserves », dont le solde après affectation sera créditeur de 468 234,59 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidente



